

25<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Les radicaux qui sont radicaux et ceux qui ne le sont pas !

Intérieurs ou extérieurs, les faits quotidiens absorbent notre attention. Tandis qu'on en discute passionnément au fur et à mesure qu'ils se déroulent, on serait tenté de négliger les idées générales de la politique si de certaines manifestations ne nous y ramenaient, fort heureusement...

Ainsi en est-il du discours que vient de prononcer M. Jean Zay, député du Loiret, croyons-nous et en tout cas classé parmi ceux des radicaux qu'on appelle « extrémistes ». Il faut, cette fois, le louer sans réserve d'avoir tenu à proclamer « que le parti radical ne saurait constituer une arrière-garde, soit à la remorque des formations conservatrices, soit derrière les troupes de choc révolutionnaires ».

En politique, l'honnêteté, c'est la netteté ! La netteté des doctrines, d'où résulte celle des attitudes. Tout ce qui contribue à bien définir les partis et à les bien délimiter est une œuvre utile. C'est en faisant un classement clair et logique des idées qu'on facilite aux citoyens de se prononcer en connaissance de cause et qu'on rend possible le bon fonctionnement d'une véritable démocratie. Rien de pire que la confusion comme celle qui aboutit à faire voter ensemble des hommes d'opinions et de tempéraments opposés, qu'une hypocrisie de mots rassemble pendant une minute et qui ne peuvent ensuite, au lieu d'agir d'accord, que se disputer. Nous avons vu ça en 1924, après le premier Cartel ; nous l'avons revu en 1932, après le second. Gare au troisième qu'on est en train de vous préparer sous le nom, cette fois, de « Front populaire », invraisemblable cafoin-lis dans lequel après six mois d'efforts on n'est même pas arrivé à rédiger la première ligne d'un programme commun !

Une de ces confusions néfastes a consisté à faire admettre comme vraie ce mensonge qu'on peut bien allier les radicaux et les socialistes, puisque le socialisme est l'avant-garde de la démocratie — alors qu'il en est la négation. Ce qui transforme les radicaux en des espèces de timides suicidaires avançant péniblement derrière les hardis pionniers socialistes qui leur ouvrent le chemin.

Si c'est contre cet imbécile bobard que M. Jean Zay a voulu protester, nous ne saurions trop approuver sa déclaration. Elle avait été précédée, quelques jours plus tôt, par une intéressante discussion poursuivie dans l'Ere Nouvelle entre un député de l'Oise, M. Jammy Schmidt, et l'ancien secrétaire général du parti radical-socialiste, M. Albert Milhaud.

Comme celui-ci constatait que pour un certain nombre de radicaux, il y a désormais un idéal supérieur à celui de leur doctrine, une sollicitation plus impérieuse, un programme éminent qui dépasse celui du parti radical, un mot d'ordre plus catégorique, Jammy Schmidt lui répondit précisément par cette niaiserie que le socialisme ayant un programme « plus avancé », il était naturel de marcher derrière lui.

A quoi Albert Milhaud répliquait par un argument dont nous nous sommes servis plusieurs fois ici même et auquel on n'a jamais rien pu opposer. Nous tenons à citer tout ce passage :

« Je dirais tout simplement à Jammy Schmidt que si je pouvais croire un seul instant à la supériorité du socialisme et du communisme (c'est tout un), sur le radicalisme, je prendrais le chemin de transport le plus rapide pour rejoindre, par les voies les plus directes, le chemin de Damas. Je ne m'attarderais pas sur la route. Je brûlerais les étapes. J'adhérerais sans délai au parti socialiste ou au parti communiste. Quand la décision de l'esprit est prise, l'autre décision s'impose aussitôt. S'attarder dans une position d'attente ? pour laisser croire aux malicieux qu'on cède à je ne sais quel opportunisme commode ou à quelque doute secret ? J'appartiens à une génération de radicaux antérieure à celle de Jammy Schmidt qui, il y a bien

« longtemps, luttaït intimement, avec « beaucoup de peine, à la pensée de « ne pouvoir suivre le grand Jaurès « jusqu'au bout. Que de choses nous « attirèrent vers lui ! Quelle magni- « ficence de pensée ! Quelle gran- « deur personnelle ! Ceux qui ont « éprouvé cette amitié de l'esprit et « du cœur ne l'ont jamais oubliée. « S'ils ont résisté finalement à la sé- « duction incomparable c'est pour la « raison profonde qui dresse un obs- « tacle entre les tenants de la Révo- « lution française, ces vrais hommes « du parti radical, et les adeptes du « communisme qui font ployer l'in- « dividu sous le joug — quelle que « soit la forme du communisme. »  
Ce raisonnement est sans réplique. Dire que le socialisme est plus « avancé » que le radicalisme est un mensonge. Ils ne suivent pas le même chemin, ils ne vont pas vers les mêmes buts. Donc, ils ne peuvent être ni plus ni moins avancés l'un que l'autre... Mais quand on croit que le socialisme représente une « avance », un progrès sur le radicalisme, il est absurde ou lâche de ne pas y adhérer tout de suite et de rester quand même radical. S'il y en a qui préfèrent la République des Soviets à la République Française qu'ils aient d'abord le courage de le dire. Ensuite qu'ils mettent leurs actes d'accord avec leurs principes...

M. Jean Zay demanda que le parti radical reste lui-même. Excellente idée, excellente formule ! Il ne reste plus qu'à l'appliquer.

EMILE LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

## Mazaryk

Le Président n'aime guère parler en public et encore moins préparer ses discours.

« J'attends plutôt que l'on me suggère ce que je dois dire, déclara-t-il, un jour, pour s'excuser.

« Et vous vous conformez à ces suggestions ?

« Pas du tout, je n'en tire pas une seule phrase. Mais je conçois mieux les choses quand j'ai devant moi ce que je ne veux pas dire... »

« Quand l'Autriche-Hongrie s'écroula, un célèbre chirurgien de Vienne, le professeur Lorenz, publia un article sur le nouveau Président de Tchécoslovaquie dans la Neue Freie Presse. Il raconta qu'un jour, alors qu'il n'était qu'assistant dans une clinique, deux étudiants, étaient venus lui demander des leçons d'anatomie. L'un de ces jeunes gens était Thomas Masaryk. Au cours d'une des leçons, on procéda à une dissection, Masaryk mania le scalpel si consciencieusement que le maître l'arrêta :

« Si vous taillez de cette manière dans les chairs d'un homme vivant, lui dit-il, il ne se réveillera plus jamais ! »

« Et Lorenz passant de l'anatomie à la politique ajoutait dans son article :

« Pendant la guerre Masaryk fit la même chose avec l'Autriche.

« Ce fut une mauvaise opération. Il la charcuta de telle sorte qu'elle ne se releva plus.

« Le Président Masaryk lui l'article de son ancien professeur sourit et lui envoya une petite lettre rectificative :

« Vous avez tort, c'était déjà un cadavre ! »

« Chez l'écrivain Karl Capek, qui est un de ses amis, on parlait, un soir, des différentes maladies. Chacun racontait ses misères ; celui-ci se plaignait de ses rhumatismes ; celui-là de sa tension artérielle, etc., etc.

« Le Président écoutait. Enfin, rompant le silence, il dit :

« Eh bien, moi, le médecin me dit que ma tension est tout à fait normale et, en général, je me sens très bien.

« Puis, après une nouvelle pause :

« Si cela continue ainsi le Parlement devra se réunir et décider si je dois mourir... »

« Il souffre presque de sa popularité : — La popularité ! Quelle affreuse chose ! disait-il récemment, mi-figue, mi-raisin, à un jeune journaliste français.

« Et comme son jeune interlocuteur le considérait avec stupéfaction :

« Vous avez continué-t-il, vous avez devant vous le prisonnier le mieux gardé de toute la République. J'adore la marche, j'adore les promenades à la campagne, les flâneries à travers Prague. Impossible, il faut que je reste calfeutré chez moi. Dès que je mets le nez dehors, je suis entouré d'une foule de braves gens qui veulent absolument me serrer la main.

## Informations

### Au Sénat

Au début de la séance de mardi, le Sénat a validé M. Queuille comme sénateur de la Corrèze, en remplacement de M. de Journel et nommé M. Coucoureux membre de la commission de législation.

Il a adopté ensuite une proposition de M. Martin Binachon modifiant son règlement intérieur pour la nomination des membres des grandes commissions. La proposition adoptée par la Chambre, tendant à supprimer la taxe d'octroi sur les vins en bouteille, devait venir en discussion ; mais M. Gadaud, rapporteur, fait connaître que M. Badaud-Lacroze, rapporteur pour avis de la Commission des finances, demande l'ajournement au nom de cette commission. Celui-ci est prononcé.

M. Lugol déclare que la commission de législation sera prête à soutenir jeudi la discussion des projets sur les Ligues.

### A la Chambre

Dans sa séance de l'après-midi de mardi, la Chambre discute au sujet de la fixation de la date des interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement. M. Pierre Laval propose la date du 27 décembre.

M. Blum, Cot démentant que cette date soit fixée au 20 décembre.

M. Laval maintient sa proposition et demande à la Chambre de se prononcer sur la date du 27 décembre. Il pose la question de confiance. M. Blum déclare qu'il votera contre.

Par 304 voix contre 252, la date du 27 décembre est adoptée.

Dans la séance de nuit, la Chambre reprend la discussion du budget. Les budgets de la santé publique et des colonies sont adoptés.

### La Conférence navale

Suspendue depuis vendredi après-midi, à cause du week-end, la Conférence navale a marqué la reprise de ses travaux par une décision importante.

Elle a abandonné la discussion de la proposition japonaise qui tendait à une limitation commune des armements.

Une nouvelle a été publiée officiellement à l'issue de la séance de cet après-midi.

Au cours de la prochaine réunion, qui est fixée à demain, la Conférence commencera l'étude de la proposition britannique qui a trait à la limitation quantitative.

Les propositions franco-britanniques M. Anthony Eden est parti pour Genève porteur des instructions qu'il a reçues mardi matin du cabinet.

Le ministre de la S.D.N. a pour mission de prendre devant le Conseil la même attitude que devant le Comité des 18. Ceci implique qu'il soumettra la proposition franco-anglaise comme une base de négociation qu'il appartient à la S.D.N. d'accepter, de rejeter ou de modifier.

Dans tous les cas, le gouvernement britannique se rallierait entièrement à toute procédure qui sera recommandée par le Conseil de la S.D.N.

Dans ces conditions, le gouvernement britannique ne fera pas de réponse immédiate à la démarche italienne, étant donné qu'il appartient à la S.D.N. de donner suite aux questions posées par l'ambassadeur d'Italie.

On indique dans les milieux officiels que la discussion des points soulevés par l'ambassadeur n'entraînera pas de consultations avec le gouvernement français.

### Le conflit italo-éthiopien

D'importantes forces ennemies, évaluées à trois mille hommes, ont attaqué les postes avancés d'observation détachés sur le fleuve Taccaze, aux environs du gué Mai-Timché.

Les troupes érythréennes, après avoir opposé une résistance acharnée, se sont repliées sur le passage de M'Beguina.

Pendant ce temps, un autre groupe de soldats éthiopiens a traversé à gué le fleuve, en aval pour agir par une manœuvre tournante dans la zone de Chiré dont la population avait fait acte de soumission.

La manœuvre de l'adversaire a provoqué un combat qui se déroule encore à l'heure actuelle, et auquel prennent part activement l'aviation et les détachements de chars d'assaut.

### En Grèce

On annonce que le roi a donné son autorisation à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les élections auront lieu le 26 janvier ou le 2 février.

Le journaliste ne prenait pas très au sérieux ses plaintes.

M. Masaryk continua, cependant : — Que de fois j'ai souhaité aller m'asseoir dans l'un ou l'autre des cafés de Prague, y boire un cruchon de bière en bavardant avec quelques amis. Mais non, je suis le Tchécoslovaque à qui les cafés sont interdits ! En connaissez-vous un autre ?

### En Chine

Des troubles très graves se sont produits dans le district universitaire de Pékin où plusieurs milliers d'étudiants ont manifesté pour protester contre l'entrée en vigueur du nouveau Conseil politique pour les provinces du Papei et du Chahar et contre la politique japonaise à l'égard de la Chine.

On sait que le gouvernement de Nankin préfère admettre l'établissement d'un régime politique spécial pour ces deux provinces plutôt que d'accepter la formation d'un régime autonome pour le nord de la Chine.

### EN PEU DE MOTS...

— Mardi, à 15 h. 30, sur la route de Villeneuve-sur-Lot à Tonneins, le facteur Guillard, de Villeneuve-sur-Lot, qui voyageait à bicyclette, a été renversé par une auto et tué sur le coup.

— L'aviateur français Japy, parti du Bourget jeudi dernier pour tenter le record de vitesse sur le parcours Paris-Saigon est arrivé à Saigon mardi matin, à 10 heures. Il a relié Paris-Saigon en moins de 4 jours. Le record de vitesse détenu par Lalouette et Goulette est battu : il était de 5 jours et 4 heures.

— M. Joseph Paganon, ministre de l'Intérieur, a présidé, mardi, le déjeuner mensuel du Syndicat des quotidiens régionaux. Il a fait appel à leur concours pour soutenir l'action difficile que le gouvernement a entreprise, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur en vue du maintien de la paix mondiale et du redressement économique.

— M. Rondou instituteur en retraite à Gidre, près de Tarbes, est décédé à l'âge de 81 ans. Sa célébrité comme entomologiste était mondiale. Il avait une collection d'environ 100.000 papillons appartenant à 10.000 espèces. Il a légué cette collection au Musée pyrénéen de Lourdes.

## NOS ÉCHOS

### L'ammistie.

Sur la table du Président Masaryk se trouvait, un jour, un dossier contenant le recours en grâce d'un condamné, dont le crime consistait à avoir frappé du poing sur une photographie du Président accrochée dans un lieu public, au mur. M. Masaryk, qui était précisément en train de donner audience à un magistrat, lui demanda :

« Dois-je gracier ?

« Non ! répondit ce juge sévère.

« Et pourquoi non ? reprit le Président. Des centaines de mille personnes se livrent chaque jour au même acte, et vous-même, j'en suis sûr vous avez déjà donné du poing contre mon portrait !

« Mais, monsieur le Président... fit le juge interdit.

« Mais oui, mais oui, dit M. Masaryk. Chaque fois que vous collez un timbre sur une enveloppe vous le frappez du poing ou tout au moins vous le frappez pour qu'il colle...

« Et l'homme fut gracié...

Bjoernstjerne-Bjoerson.

L'hommage que Paris a rendu, ces jours derniers, au grand écrivain norvégien permet de rappeler sur lui quelques piquantes anecdotes. Il avait eu, un jour, pour mettre en scène le grand-duc de Saxe-Meininingen, qui se piquait d'aimer le théâtre et qui avait voulu jouer une pièce de Bjoernstjerne-Bjoerson dans sa capitale.

Mais, à la suite d'un incident quelconque, il y eut une discussion entre le régisseur princier et l'écrivain, et le premier, cessant d'être metteur en scène pour redevenir prince, intima à Bjoernstjerne-Bjoerson l'ordre de quitter ses Etats dans un délai de vingt-cinq heures.

Dans un délai d'une demi-heure, l'Altesse, répondit Bjoernstjerne, en s'inclinant profondément : je vais prendre une bicyclette...  
Leçon.

On célèbre au début de ce mois le quarantième anniversaire de la mort de Jules Moïnaux. L'« inventeur » de ces Tribunaux comiques qui ont eu depuis un demi-siècle tant de faveur.

Un jour, Moïnaux venait de rendre compte, avec sa verve habituelle, d'un procès auquel était mêlé un maître chanteur connu. Celui-ci vint protester, le lendemain, au journal et fit mine de se fâcher :

« C'est vous, le monsieur que mon procès a fait rire demanda-t-il à Moïnaux.

« Oui, fit ce dernier, sans se troubler, mais je vous préviens : je ne sais pas rire et chanter à la fois.

« Autre, aussitôt, battit en retraite.

Shake hands.  
Le 10 décembre, à 20 heures exactement, commença le saison de la Maison Blanche. Elle dure jusqu'en février.

### CHOSÉS D'ACTUALITÉ

## FLEURS D'HIVER

Il pleut désespérément, le ciel est terne, la terre boueuse et il semble que le soleil se soit évanoui à jamais. Nos jardins sont déserts et mouillés et pourtant les fleurs ornent encore nos maisons de la même splendeur et du même charme qu'autrefois.

D'où viennent-elles ces roses éclatantes, ces violettes parfumées ? D'où viennent ces œillets aux pures dentelles, ces mimosas odorants et ces chrysanthèmes monstrueux ? Surtout des rives éternellement fleuries de la Méditerranée qui est demeurée jusqu'ici la grande productrice, mais aussi des forceries établies dans divers pays.

En attendant que l'homme soit arrivé à modifier à sa guise l'atmosphère, à dissiper et à rassembler les nuages à son gré et à assurer à la terre un printemps continu, on peut dire qu'il domine déjà assez la nature pour la contraindre à lui fournir ses produits, au terme qu'il lui plaît d'assigner. En plein hiver, tandis que la terre semble en léthargie, il sait la chambre en quelque sorte, la réveiller, l'animer et la faire fleurir comme dans son épanouissement naturel.

Le forçage des légumes, des fruits, et des fleurs produit des merveilles. Les forceries furent d'abord une spécialité de la Belgique, puis de la Hollande ; il s'en établit ensuite en Danemark et, aujourd'hui, elles sont nombreuses en France et en Allemagne. Rien n'empêche d'ailleurs qu'elles ne prospèrent également sous les climats les plus froids, puisque l'opération du forçage s'accomplit à l'abri de l'atmosphère extérieure. Le plus difficile à trouver, c'est la clientèle riche qui ne veut pas se passer de fleurs et tient à avoir en tous temps sur sa table les fruits et les légumes rares, des asperges, des pêches, des cerises, du raisin frais en janvier.

C'est l'éther qu'on emploie principalement pour modifier la végétation. Claude Bernard avait le premier, il y a longtemps, observé son action sur les végétaux. Représentant ses travaux pour en tirer une application pratique, M. Johannsen, professeur de physiologie végétale à l'Ecole supérieure d'agriculture de Copenhague, présenta à l'Académie royale des Sciences de Danemark, en 1893, les premiers lilas qui avaient été forcés au moyen de l'éthérisation. Il multiplia ses expériences jusqu'en 1900, époque où l'emploi de cette découverte se généralisa dans l'horticulture intensive.

On emploie aussi le chloroforme qui, comme l'éther, est un stimulant des réserves destinées au développement des boutons floraux. Les boutons, sous l'influence des vapeurs de l'éther ou du chloroforme, présentant un gonflement très prononcé et une tension sur leur enveloppe qui fait bientôt éclater celle-ci et s'épanouir la fleur.

En automne et en hiver, l'écart entre la floraison des sujets éthérisés et celle de ceux qui ne le sont pas est

Marcel FRANCE.

### Aimable plaisanterie.

Le comte B... de S... a un chien qu'il acheta voici quinze ou seize mois et qu'il baptisa aussitôt « Filou » ! Nom bizarre qui étonne tous ses amis.

« Pourquoi as-tu appelé si étrangement cette pauvre bête ? lui demanda-t-on, chaque jour.

« Pour m'amuser, répond M. de... Lorsque je l'appelle, dans la rue, tu ne saurais croire combien de gens se retournent !

LE LISIBU.

# Chronique du Lot

## La taxe à la mouture est supprimée

Nous avons déjà annoncé que la commission des finances avait adopté un amendement, signé par les trois députés du Lot, et tendant à la suppression de la taxe à la mouture pour les petits moulins.

Cet amendement incorporé à la loi de finances est venu en discussion à la Chambre, le 16 décembre. M. René Besse avait été chargé de le défendre à la tribune. Comme cette question intéresse tout particulièrement les cultivateurs du Lot, nous tenons à reproduire ici les termes dans lesquels M. René Besse a soutenu leurs si légitimes revendications :

M. René Besse. — Après l'accord qui vient de se manifester si heureusement entre M. le Ministre de l'Agriculture, qui se tient à reconnaître son geste et la Commission des Finances, en ce qui concerne l'exonération totale des petits moulins écrasants de moins de 3.000 quintaux par an, je suis persuadé que la Chambre, dans sa grande majorité, votera le texte proposé par la Commission des Finances.

En vue de convaincre définitivement ceux de nos collègues qui auraient encore quelque doute dans l'esprit, je vais me permettre d'apporter à l'appui de ma thèse un argument complémentaire de première importance.

L'honorable M. Cathala a parlé, avec une pointe d'émotion à laquelle j'ai été sensible, de ces petits moulins de nos campagnes, qui ont disparu dans beaucoup de départements, mais qui tiennent bon et résistent tant de services dans nos pays de petite culture.

Mais j'ai le devoir, en outre, de faire remarquer à la Chambre que ces petits moulins sont les auxiliaires, le corollaire indispensable de la production du blé en vue de la consommation familiale. C'est là, à mon sens, tout le débat. Nous n'avons pas, en effet, que dans les pays d'échange, les cultivateurs prennent leurs dispositions pour produire exactement la quantité de blé nécessaire à leur consommation personnelle. De sorte, ils échappent au circuit monétaire, ne vendent point leur blé, ne tirent point bénéfice des lois votées pour l'amélioration des cours, et représentent un élément certain de stabilité et de pondération.

Mais, encore, faut-il que ces cultivateurs trouvent à leur porte, ou, en tout cas, à petite distance de leur commune, un moulin à façon qui recevra le blé sac par sac, qui le moudra, le durcit et le mêle, pour le livrer, qui, de plus, souvent, prélèvera en nature sa modeste rémunération, qui rapportera lui-même la farine chez le cultivateur avec les nouvelles du canton, et qui jouera, de la sorte, pour la vie paysanne, pour la petite culture, pour la culture du pays d'échange, un rôle essentiel. (Applaudissements.)

Ces petits moulins succombent actuellement sous le poids des formalités administratives et de taxes. C'est une véritable gageure que de vouloir assimiler aux moutiers les petits moutiers à façon. Je prétends avec force qu'il n'y a aucun intérêt, même aucune commune mesure entre le moutier, petit ou grand, qui vend de la farine, et le petit moutier à façon qui écrase quelques sacs de blé par jour pour le compte du cultivateur voisin à qui il restitue la farine.

Si vous ne voulez pas provoquer — hélas ! elle s'amorce déjà par l'exode vers les villes des jeunes hommes de nos campagnes — une fermeture rapide de ces petits moulins, indispensables à notre économie rurale, il faut les décharger de la taxe à la mouture, qui n'est pas faite pour eux et aussi des formalités qui pèsent sur eux ; il faut, en conséquence, voter dès aujourd'hui le texte si sage et si humain proposé par la Commission des Finances.

Encore un mot, M. le Ministre de l'Agriculture a parlé de milliards ; je ne parle, moi, que de milliers de francs, et je remarque en outre que la taxe à la mouture n'est pas, contrairement aux apparences, une taxe fiscale.

Cette taxe ne constitue pas en effet une recette budgétaire ; tout au contraire, son produit est affecté spécialement à l'amortissement, sur une durée plus ou moins longue, des emprunts contractés en vue de la défense du marché du blé.

Or, quand par son décret-loi du 30 octobre 1935, le Gouvernement a supprimé la taxe à la production et à la mouture, il a, par ce double geste, non seulement supprimé la taxe, mais aussi, et par ce double geste, supprimé la dette. C'est là une véritable augmentation de durée d'amortissement qui en résulte sera également insignifiante par rapport à la prolongation de double durée entraînée par la suppression de la taxe à la production.

C'est dans ces conditions que, parlant au nom des petits cultivateurs qui ne vendent pas leur blé et qui limitent leur production à la consommation familiale, ont strictement besoin de concours permanents des petits moulins à façon, je vous demande d'instamment de suivre la Commission des Finances et de prononcer l'exonération qui vous est demandée.

Compte tenu des considérations qui viennent d'être exposées, je vous demande, si besoin en est, de faire abstraction, sur ce point particulier, de vos conceptions théoriques et mathématiques, étant d'ailleurs bien précisé qu'il ne s'agit pas d'une exonération à la base, mais que la mesure proposée vise exclusivement les petits moulins.

Messieurs, je fais confiance à votre sagesse et à votre esprit de justice. (Applaudissements.)

A la suite de cette intervention, par une forte majorité, la Chambre des Députés a voté la suppression de la taxe pour les petits moulins écrasants annuellement moins de 3.000 quintaux et a fixé à 0 fr. 50 la taxe pour les moulins écrasants entre 3.000 et 5.000 quintaux.

Grands réseaux de chemins de fer français  
AVIS  
A l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An, les billets d'aller et retour délivrés à partir du vendredi 20 décembre 1935 seront exceptionnellement valables, quelle que soit la date, jusqu'au lundi 6 janvier 1936 inclus.

Profitez de cette validité exceptionnelle, le jour passer en famille nos vacances de fin d'année.

Valses Viennoises...  
Gaietés d'antan...  
Vieux et joyeux Paris...  
La Veuve Joyeuse

## Cour d'Assises du Lot

### Deuxième affaire HOMICIDE VOLONTAIRE

Nous avons rendu compte du début de cette audience et publié l'acte d'accusation. Il s'agit du meurtre commis le 8 septembre par Eliacin Lacombe, cultivateur à Larroque-Basse, commune de Castagnes, qui a tué sa femme d'un coup de couteau. Meurtre accompli dans la cuisine de leur habitation. L'accusé prétend que sa femme lui faisait une vie impossible, le menaçait, le frappait même. Et que, ce soir-là, après une scène violente, voulant lui arracher sa cigarette, elle lui donna des coups de poing. Alors, dans un moment de colère, il saisit un couteau sur la table et, d'un coup, le lui plongea dans la poitrine. La mort fut immédiate.

### L'interrogatoire

C'est cette version que l'accusé — qui a l'air d'une mauvaise bête sournoise et méchante — essaye de soutenir. Il le fait sur un ton d'obésquiosité, multipliant les formules de politesse, Malheureusement pour lui, les renseignements contredisent ses affirmations. Ils sont aussi mauvais sur son compte qu'excellents sur le compte de sa femme. Celle-ci a passé avec lui une existence terriblement malheureuse. Souvent, elle était obligée de fuir la maison. Tous les habitants et tous les parents déclarent qu'elle était laborieuse et d'une irréprochable moralité. Tandis que son mari était un fainéant et un ivrogne. Le président fait raconter à l'accusé la scène du meurtre et nous entendons le récit résumé plus haut. Mais par une série de questions le président l'amène à reconnaître que, contrairement à ses premières déclarations, il n'a pas été frappé par sa femme.

Il s'agit ensuite de savoir si Lacombe avait prémédité de tuer sa femme. Et il proteste énergiquement. Il affirme même ne l'avoir jamais menacée de mort.

Pourtant, quand elle partit pour Paris, chez ses enfants, n'était-ce pas par crainte d'être tuée par vous ? Et quand elle est revenue ne lui avez-vous pas dit : repars où je te tuera ! — Oui, mais je ne voulais pas le faire.

Et Lacombe affirme véhémentement qu'il l'a frappée accidentellement, sans le vouloir. « Que Messieurs les jurés en soient bien sûrs. Je le répéterai, jusqu'à la mort ! »

### Les témoignages

Le docteur Landrevie a fait l'autopsie de la victime. Il déclare qu'il a fallu une forte poussée pour faire pénétrer de douze centimètres le couteau dans la poitrine. Le docteur Mans, médecin aliéniste, déclare l'accusé entièrement responsable de ses actes. M. Redon, maire de Castagnes, donne d'excellents renseignements sur la victime, mais il ne pense pas que l'accusé ait été capable de concevoir et de préméditer un crime. Plusieurs autres témoins confirment leurs déclarations d'où il résulte que Mme Lacombe prévoyait qu'un jour ou l'autre son mari la tuerait.

Mme Bertrand, une voisine du ménage Lacombe, reçut un jour une lettre de Mme Lacombe qui était allée se réfugier à Paris chez ses enfants. Elle remet cette lettre au président. C'est une longue plainte où la victime fait un douloureux tableau de son existence.

Ce document est soumis à l'accusé qui n'en conteste pas l'authenticité. Pendant sa lecture, on voit le fils de la victime sangloter. L'émotion est vive dans la salle.

On entend ensuite les témoins de la défense qui présentent la situation du ménage sous un jour un peu différent. Certes, la victime était parfaitement honorable, disent-ils, mais de caractère difficile. Un trait de la situation des deux époux est mis en lumière par M. Jean Vayssières, directeur d'école. Mme Lacombe, dit-il, était très supérieure à son mari par l'instruction et par l'intelligence. Elle se plaisait trop souvent à l'humilier.

Tous ces témoins assurent que Lacombe était incapable de méditer un crime.

### Réquisitoire et plaidoirie

M. Granier, substitut, dans un réquisitoire bref, serré et accablant ramasse toutes les charges rassemblées contre l'accusé. Sobrement prononcé, sans faux éclat d'éloquence, il met terriblement en relief la culpabilité de Lacombe pour lequel il réclame une peine exactement mesurée à la gravité de son crime.

M. de Valon s'efforce d'établir qu'il s'agit moins d'un crime que d'un « accident » malheureux. Lacombe n'a ni prémédité ni même voulu la mort de sa femme. Le jury a le devoir pour faire justice, de se montrer indulgent.

Le verdict  
M. le Président Destit, dont tout le monde s'accorde à louer la maîtrise et l'impartialité avec lesquelles il a conduit ces débats, décide qu'une question subsidiaire sera posée au jury : celle de coups portés volontairement et ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Une exquise fantasia...  
Un tohu-bohu d'esprit  
La Veuve Joyeuse

Le jury délibère et revient bientôt. Il répond « non » à la question portant sur le meurtre. Il répond « oui » à la question subsidiaire. Il n'accorde pas à l'accusé les circonstances atténuantes.

En conséquence, après une délibération commune, la cour condamne Lacombe à 5 ans de réclusion et à 10 ans d'interdiction de séjour.

### Troisième affaire LE MEURTRE DE CASTELNAU

Personne n'a oublié l'étrange et terrible crime commis à Castelnaud-Montriat par ce jeune indigène ramené d'Afrique par M. Descamps, ancien administrateur colonial et qui le 20 janvier dernier assassina à coups de couteau sa patronne, Mme Descamps.

Dé-Ba — c'est ainsi qu'on appelle ce personnage — est d'apparence adulte et vigoureuse. Mais la question s'est posée de savoir son âge. Car s'il avait moins de 18 ans, il ne serait pas justiciable de la cour d'assises.

Après bien des recherches difficiles, on a à peu près établi qu'il a plus de 18 ans. Il est né au village de Monosa, subdivision de Bangui-Dekoa, circonscription de Bangui (Afrique équatoriale française). Ses parents sont morts.

L'audience est ouverte mercredi, à 9 heures 30, sous la présidence de M. le conseiller Destit, assisté de MM. Malruie et Delrieu. M. Raynal, substitut, occupe le siège du ministère public. L'accusé est assisté de M. Madeleine Lasfargues et de M. de Valon.

### L'acte d'accusation

Après les formalités légales, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation ainsi conçu :

Deba, fils de Gbangou (décédé) et de M. Guedona (décédé), né au village de Monosa, subdivision de Bangui-Dekoa, circonscription judiciaire de Bangui (A.F. Equat. Franç.), âgé de 18 ans environ, domestique à Castelnaud-Montriat.

M. Descamps, administrateur des colonies à Bangui (A.F. Equat. Franç.), acheta une maison située à l'intérieur du bourg de Castelnaud-Montriat (Lot), et connue sous le nom de château de Belleu.

C'est dans cette demeure, qu'après avoir obtenu sa retraite et en rentrant définitivement en France, il s'installa le 21 juillet 1934, avec Mme Descamps, sa femme, et un jeune domestique noir, nommé Deba, qu'il avait engagé à Bangui pour deux années, quelque temps avant son départ de la colonie.

Durant les premiers mois de son séjour en France, Deba donna satisfaction à ses maîtres, bien qu'il fût demeuré assez inexpérimenté dans son travail. Ses occupations consistaient essentiellement à faire la vaisselle, balayer la maison, laver le linge, servir à table et travailler le jardin.

Dans le courant du mois de décembre 1934, Deba fut surpris de passer une journée à Cahors. Avec l'autorisation de M. Descamps, il se rendit dans cette ville pour voir, au bataillon de tirailleurs sénégalais, des camarades de son pays et pour aller dans un magasin de tolérance.

Dès après son voyage, Deba, malgré les prévenances de ses maîtres, se montra boudeur et de moins en moins obéissant. Il ne tarda pas à indiquer à M. Descamps qu'il souhaitait un engagement avec tirailleurs sénégalais, qu'il voulait « faire son état ». M. Descamps lui représenta qu'il avait emmené pour être son domestique pendant 2 ans, qu'il avait payé fort cher le voyage de retour de Bangui en France et qu'il ne pouvait pas le laisser partir sans l'autorisation de son futur patron. Deba déclara qu'il était prêt à signer le contrat, avant l'expiration de son contrat. Deba demanda alors à repartir pour l'Afrique équatoriale, ce à quoi son employeur s'opposa également.

Au début du mois de janvier 1935, Deba qui insistait, essaya un nouveau refus de la part de son maître. Celui-ci, cependant, s'inquiétait du changement de caractère de son domestique, qui, depuis quelque temps, accomplissait mal son service. Il lui en faisait souvent l'observation. Deba déclarait que « Monsieur parlait méchant » et il décrochait la nuit pour ne pas être près de son maître, qui ne le laissait jamais dormir.

Cependant, il se renseigna à la gendarmerie, notamment, sur les formalités à remplir pour contracter un engagement militaire. Il se rendit alors à Cahors, au bureau de recrutement le 17 janvier, à l'insu de ses maîtres.

On ne voulait pas, en raison de son âge, accepter son engagement, mais M. Descamps, inquiet de l'attitude de Deba, décida de ne pas conserver son service. Il fut donc libéré. Il accompli, dès le 18 janvier 1935, les démarches nécessaires pour lui retourner, à Bordeaux, un passage à bord d'un paquebot, qui devait l'emmener en France.

Toutefois, dans la nuit du 20 janvier, sur la promesse faite par Deba de rester à Castelnaud et de se songer ni à partir, ni à s'engager, comme aussi sur les instances de Mme Descamps, qui projetait de téléphoner dès le lendemain matin à Bordeaux pour décommander le passage de son domestique, qui devait s'embarquer, le 23 janvier, à bord de l'« Asia ».

Deba déclara à Deba qu'il lui pardonnait et lui consentait à le garder avec lui. Dans la soirée du dimanche 20 janvier, Deba fit l'acquisition d'une bicyclette et, de ses propres deniers, un acompte de 150 fr. sur le prix convenu, puis il reprit son service et parut manifester sa satisfaction de la solution intervenue.

C'est cependant quelques heures plus tard qu'il devait commettre les crimes affreux que nous reprochons, alors qu'il venait de refuser à son maître l'offre que celui-ci lui avait faite de le conduire au spectacle.

Les époux Descamps, qui, dans l'après-midi du dimanche 20 janvier 1935, avaient vagué à travers les occupations et reçu des visites prirent leur repas, dans la cuisine de leur habitation, vers 19 heures. Mme Descamps ne mangea pas et tint compagnie à son mari, qui était servi par Deba. Puis ils montèrent pour allumer le feu, dans leur chambre située au premier étage, pendant que Deba rangeait la table.

C'est à cet instant, vers 19 h. 45, que se produisit une panne d'électricité, qui dura seulement quelques minutes. Les époux Descamps aperçurent Deba, qui ne répondit pas. Dès que la lumière apparut de nouveau, ils descendirent à la cuisine et recherchèrent vainement leur domestique. M. Descamps pensa que Deba se cachait dans sa chambre, attenante à la cuisine, et dont la porte était fermée. Cette pièce n'étant pas pourvue de l'éclairage électrique, il prit sur la table de la cuisine une lampe à pétrole

qui avait été allumée, vraisemblablement, par Deba, et il ouvrit la porte de la chambre de ce dernier, dans laquelle il pénétra. Deba, tenant à la main un couteau de cuisine, se jeta sur lui, sans avoir été provoqué. Un premier coup de cette arme atteignit M. Descamps au poignet droit et provoqua la chute de la lampe qu'il tenait. M. Descamps, malgré ses efforts pour se dégager, tomba à terre, où il resta plusieurs coups de couteau. Il put cependant se relever et fuir par la cuisine. Il portait sur lui 11 blessures.

Mme Descamps, qui était venue au secours de son mari, fut à son tour assaillie par Deba et criblée de coups de couteau. Pour suivie par le meurtrier, elle s'enfuit à reculons, en même temps que M. Descamps ; mais tandis que ce dernier réussissait à sortir de l'immeuble et à se traîner jusqu'au café Brunet, tout proche de son habitation, pour y demander du secours, Mme Descamps s'effondra, mortellement atteinte, au bas de l'escalier, près de la porte de la cuisine. Elle ne devait pas tarder à rendre le dernier soufre. Elle avait reçu 21 coups de couteau. M. Descamps, très grièvement blessé, fut être transporté à l'hôpital de Cahors pour y être opéré. Il put, cependant, survivre à ses terribles blessures.

Les gendarmes accompagnés par les clients du café Brunet, se rendirent en hâte au château de Belleu, mais il leur fut impossible de s'emparer sur-le-champ de Deba, qui s'était réfugié au premier étage et qui, au moyen d'un art et de quelques rapports d'Afrique par M. Descamps, traitait sur les assaillants.

C'est seulement vers 23 h. 45 que Deba, armé d'une sagale, tenta de descendre au bas de l'escalier de l'immeuble et de fuir. Il essuya des coups de feu qui ne l'atteignirent que légèrement, et les gendarmes ne purent que difficilement s'assurer de sa personne.

Presque immédiatement après cette capture, les agents de la force publique constatèrent qu'une épaisse fumée se dégageait du premier étage de la maison et ils découvrirent dans le lit des époux Descamps, un foyer d'incendie ; le feu d'un chauffe-lit avait été allumé par une corche à ouvrage et une bûche de chêne et il s'était communiqué à la literie.

Ce foyer d'incendie fut rapidement combattu et quelques instants furent écoulés au bout de quelques minutes, il fut complètement éteint. Deba seul a pu réaliser ce nouvel acte criminel, sans doute pour organiser sa fuite en profitant de la diversion que ne pouvait pas manquer de causer le feu.

Depuis Deba, contre toute vraisemblance, a nié au cours de l'information l'auteur de cette tentative d'incendie. Il a reconnu qu'il avait donné de nombreux coups de couteau à Mme et M. Descamps. Mais il prétend qu'il a été provoqué et rendu furieux par M. Descamps d'abord, qui en entrant dans sa chambre, où il était à terminer son repas, l'aurait frappé à la tête avec un objet qu'il tenait à la main ; ensuite par Mme Descamps, qui, venant au secours de son mari, l'aurait atteint à la tête, avec un couteau de table dont elle s'était armée. Au surplus, il affirme que si M. Descamps ne l'a jamais battu avant le soir tragique du 20 janvier, il a eu, à son égard, des paroles très méchantes, notamment quand il lui reprochait de mal exécuter son travail, de sorte qu'il craignait son maître et avait même peur d'être tué par lui.

Il n'a manifesté aucun regret de ses crimes. Examiné à deux reprises, au point de vue mental, il a été reconnu responsable de ses actes ; mais l'examen psychiatrique a relevé chez lui des anomalies physiques, correspondant à des troubles du jugement et du raisonnement, par défaut d'adaptation à la vie civilisée, ayant provoqué un déséquilibre intellectuel, anomalie de nature à atténuer sa responsabilité dans une certaine mesure.

Les renseignements recueillis sur Deba, tant en Oubangui qu'à Castelnaud, ne lui sont pas particulièrement défavorables. Il est de nature sobre, il paraît sage, sérieux et doux. Cependant, à deux reprises avant le crime, certaines personnes de Castelnaud ont trouvé qu'il semblait anormal, inquiet et sournois. De plus, il se montrait taciturne et il obéissait mal aux ordres de ses maîtres.

Son casier judiciaire ne porte aucune condamnation.

L'interrogatoire  
De-Ba représente un type bien marqué de la faune équatoriale. Front large et aplati qui enserme un petit crâne tandis que le bas du visage est formé d'une formidable mâchoire proéminente. Des yeux blancs qui voient sans comprendre. Il y a certainement bien peu de cervelle dans cette tête.

Quel âge a-t-il ? Sa robustesse, son développement corporel, tout annonce un être humain de 22 à 24 ans. Une enquête consciencieusement conduite dans nos pays par le procureur de la République de la colonie a établi qu'il a certainement plus de 16 ans et probablement plus de 18. M. le Président expose aux jurés les résultats de cette enquête. Puis il procède, si l'on peut dire, à l'interrogatoire pour lequel un soldat sénégalais sert d'interprète.

Le Président conduit cet interrogatoire avec beaucoup de méthode et de clarté. Quant à De-Ba, qui sent la menace un peu comme une bête traquée, il se défend avec les ruses élémentaires que doivent avoir les animaux de la forêt pour échapper à leurs poursuivants.

Pour les faits, il ne peut pas les contester. Mais il essaye de les expliquer à sa façon. Sans témoigner un regret quelconque de ce qu'il a fait, il soutient qu'il fut frappé d'un coup de couteau — dont on n'a retrouvé aucune trace — par M. Descamps avant de s'armer lui-même du terrible poignard qu'il a si sauvagement manié. Il soutient qu'il a été « piqué » par Mme Descamps avant de la « piquer » lui-même... Il prétend qu'elle s'est servie pour cela d'un couteau de cuisine. On montre cet instrument aux jurés. C'est une lame arrondie, non effilée, non aiguisée et avec laquelle il serait bien impossible de faire une blessure quelconque.

Interrogé sur la façon dont il était traité par ses maîtres, il répond que Mme était bonne, mais que « patron parlait méchant ».

Il se défend farouchement d'avoir voulu mettre le feu au château, mais il n'explique pas le commencement d'incendie qui a éclaté dans sa chambre et les matériaux incendiaires amassés sur son lit.

Les témoins  
M. Descamps fait avec une émotion contenue le récit des événements depuis le moment où il s'installa à Castelnaud revenant de la colonie d'où il est parti.

En quelques secondes...  
Votre moteur partira à froid  
S'il est graissé avec  
Spido NVA  
l'huile de sécurité pour l'hiver

Musique... mise en scène...  
Interprétation... dialogue...  
Une surprenante réussite...  
La Veuve Joyeuse

Il avait ramené De-Ba. La conduite de celui-ci fut sans reproche jusqu'au jour, où, venu à Cahors, il rencontra des Sénégalais. A partir de ce moment, toute son attitude changea et Mme Descamps en avait peur.

Comme le témoin arrive au récit de la soirée du 20 janvier, l'émotion le gagne et pendant quelques minutes on l'entend sangloter. Puis dominant sa douleur il s'écrie : « J'affirme « n'avoir jamais brutalisé De-Ba ! « Messieurs les Jurés, vous pouvez « me croire ! Il était très bien traité « chez nous. Et nous n'avions pour « lui que des attentions ! »

La déposition du témoin, suivie par tous avec une profonde émotion, confirme tout ce qu'on sait déjà des événements. Le Président demande à M. Descamps s'il n'aurait pas été plus prudent de renvoyer De-Ba à la colonie.

« Oui, Mais De-Ba me suppliait de le garder. Il promettait d'être sage et obéissant. Mon grand désespoir est de l'avoir eue ! »

C'est vrai, dit le président ! On ne voit bien ce qu'il aurait fallu faire que lorsqu'il n'y a plus moyen de le faire !

Partie civile  
Après cette déposition, M. Lacaze, assisté de M. Mérie, dépose des conclusions par lesquelles il se porte partie civile au nom de M. Descamps.

Autres témoignages  
Ensuite passent plusieurs témoins. Le docteur Landrevie a fait l'autopsie de Mme Descamps. Il confirme qu'elle portait 22 coups de couteau. Son agonie fut longue, mais même si elle avait été secourue tout de suite on n'aurait pu la sauver.

Le docteur Mans déclare que De-Ba est responsable de ses actes. On peut néanmoins estimer que son dépaysement à quelque peu dévoyé son état mental.

M. le docteur Segala a soigné M. Descamps. Celui-ci portait onze blessures dont plusieurs très graves. C'est à sa robuste constitution que M. Descamps doit d'avoir survécu. Le docteur Segala fait observer que les blessures de M. Descamps sont dans le dos, ce qui prouve bien qu'il n'attaquait pas De-Ba.

M. Thomas-Duris, médecin de l'armée coloniale, a examiné De-Ba au point de vue de l'âge et il affirme qu'il a certainement plus de 16 ans et probablement plus de 18.

M. le docteur Peindaries a soigné De-Ba à la prison. Il était déprimé, il avait peur la nuit. Il avait parfois des hallucinations. Il donnait souvent l'impression d'une bête en cage.

On entend ensuite le chef de bataillon de tirailleurs sénégalais qui déclare que les indigènes de l'Afrique équatoriale sont parfois déprimés par un séjour en France et pris par une sorte d'hypocrisie que leurs officiers connaissent bien.

Réquisitoire et plaidoirie  
M. Lacaze prend la parole au nom de la famille Descamps, famille honorée, aimée, entourée d'affection et de respect à Castelnaud. Il montre ensuite comment le caractère de De-Ba se transforma et fait le récit du drame et de la terrible émotion qu'il produisit. Il réclame le châtiement du coupable.

M. Raynal, substitut, soutient l'accusation et le fait avec un talent remarquable. Son réquisitoire minutieux est une démonstration irréfutable de la culpabilité et de la nécessité de punir sévèrement.

M. Madeleine Lasfargues présente la défense de De-Ba, le nègre meurtrier irresponsable parce qu'il a une mentalité d'animal plutôt que d'être humain. Il n'a pas de sens moral et il a certainement agi sans discernement. C'est ce qu'elle demande au jury de répondre.

M. de Valon insiste, lui, sur l'imprudence qu'il y avait à dépayser ce jeune nègre, inconscient, à le faire passer de l'état sauvage à une civilisation à laquelle il ne pouvait rien comprendre. Il conteste les affirmations de la défense, quant à l'âge de De-Ba et il demande au jury de déclarer que celui-ci n'a pas seize ans.

Le verdict  
Après une réplique du ministère public, 15 questions sont posées au jury. Trois chefs d'accusation principaux sont relevés :

1. De-Ba est-il coupable de tentative de meurtre sur M. Descamps ?
2. De-Ba est-il coupable de meurtre sur Mme Descamps ?
3. De-Ba est-il coupable de tentative d'incendie ?

Les autres questions ont trait à son âge et au fait de savoir s'il a agi avec discernement.

M. le Président explique au jury les conséquences des réponses qu'ils feront. Au bout de quarante minutes le jury rapporte son verdict.

Il déclare De-Ba coupable de tentative de meurtre, coupable de meurtre, coupable d'incendie. Il déclare qu'il a agi avec discernement et qu'il avait plus de 16 ans au moment du crime.

En conséquence, la cour prononce contre De-Ba la peine de vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

## VOTES DE NOS DEPUTES

Sur la fixation au 27 décembre de la discussion des interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. René Besse et Malvy, M. de Monzie était absent par congé. La Chambre a adopté par 304 voix contre 252.

Palmes Académiques  
Notre compatriote, M. Merle, de Gramat, employé au P.-O., à Capdenac, est nommé officier d'académie. Félicitations.

Médaille Militaire  
La médaille militaire est décernée à M. Capagnac, ex-caporal au 9<sup>e</sup> d'infanterie de Cahors avec la citation suivante : « Caporal courageux, a été très grièvement blessé le 26 septembre 1916, à la Côte du Poivre. » Nos félicitations.

M. Jean Janis, de Gindou, est inscrit au tableau d'avancement pour la médaille militaire.

Pour le Sanatorium  
Dimanche à eu lieu à Rochefort le banquet de la Fédération des Sociétés postales de mutualité de la Charente-Inférieure. Une quète fut faite en faveur du sanatorium des P.T.T. de Montfavand et a produit une somme de 178 francs.

SOIREE DE GALA  
au profit du Timbre anti-tuberculeux  
Rappelons que c'est demain vendredi 20 décembre, que sera donné au Palais des Fêtes, la soirée cinématographique de gala, organisée par le Comité de propagande du Timbre anti-tuberculeux.

Le Comité National a envoyé à cette occasion le grand film sonore « L'Organisation anti-tuberculeuse », qui montre tous les bienfaits de l'organisation méthodique de la lutte contre le terrible fléau. Il est accompagné d'un film sonore « Deux dous pour la santé » et de dessins animés muets.

En outre, la Fédération des Syndicats d'Initiative du Centre a bien voulu, pour cette soirée, nous réserver la première du nouveau film de la Fédération, qui montre les beautés naturelles et les curiosités de notre région.

Enfin, le Comité s'est assuré l'exclusivité d'un superbe film américain, le Harpon rouge, drame de la mer d'un pathétique puissant, où le prestigieux artiste, Edward G. Robinson donne une nouvelle preuve de la puissance de son talent.

Le drame émouvant, qui se déroule sur un chalutier de pêche, dans les solitudes glacées du Grand-Nord, au milieu des voraces requins, est une fresque largement brossée, un très beau film, qui se réclame à la fois du documentaire et du roman.

Ce sera une bonne soirée et un spectacle d'une qualité rare.

En raison de l'influence on est prié de retenir ses places à l'avance.

Une matinée à prix réduit pour les écoles aura lieu samedi après-midi, à 16 h. 30.

Une belle truffe  
M. Castagné, propriétaire à Cornac, a levé dans sa truffière, une truffe du poids de 800 grammes.

DE PLUS FORT EN PLUS FORT  
Le record du fou rire paraissait bien avoir été battu avec Le Cog du Régiment et Nuit de Folies, de Joysue mémoire. Pourtant, Maurice Cammage, qui est un metteur en scène « à la page » et qui connaît admirablement le goût du public, vient de nous donner Les Bleus de la Marine, un film ultra-comique qu'il sera désormais difficile d'égalier. Cette production n'est qu'une cascade de joyeux trouvailles, de situations déopilantes, de « gags » imprévus.

Ce sont les aventures de deux matelots, qui se trouvent être « en bordée » bien malgré eux et qui sont entraînés dans une série de mésaventures mouvementées. A la suite de péripéties ahurissantes, ne voilà-t-il pas qu'on arrive à les prendre pour un ministre et son attaché !!!

Les scènes comiques se succèdent sans interruption, et l'on peut se douter du résultat obtenu, quand on sait que les deux matelots sont incarnés respectivement par l'inégalable Fernandel, dont c'est là le meilleur rôle, et par l'amusant Ouvrard, entourés d'une distribution de tout premier ordre.

Vive donc la bonne humeur !!!  
Vivent les Bleus de la Marine !!!  
N'achetez rien sans visiter  
Mandelli

CAHORS  
Pendant tout le mois de décembre  
Affaires exceptionnelles  
EDEN

SEMAINE DE GRAND GALA  
DU MARDI AU DIMANCHE  
(tous les soirs à 20 heures 45)  
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)  
Une opérette...  
Une féerie...  
La Veuve Joyeuse  
Une mise en scène

UNION FEDERALE des COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Remise de la Croix de la Légion d'Honneur à M. René Troupel

L'une des grâces de la vie, a écrit Georges Duhamel, c'est un repas succulent partagé entre de bons camarades à l'occasion d'une fête de l'amitié vraie. C'est sous ce signe qu'à l'Hôtel des Ambassadeurs les membres de l'Union Fédérale ont organisé leur anniversaire et Président, René Troupel, la Croix de la Légion d'Honneur.

Autour de la table très artistiquement fleurie se trouvaient des visages amis qui avaient tenu à manifester à Mme Troupel, à ses enfants, à M. le Commandant Troadec, parrain et beau-frère du légionnaire, toute l'amitié dévouée qui emplissait leur cœur. Les convives firent le plus grand honneur à l'excellent repas servi par M. Souillet, maître d'hôtel des Ambassadeurs, dont le « vieux Cahors » a un velouté qui crée une atmosphère de gaieté propice aux improvisations.

Au champagne eut lieu la cérémonie de l'intronisation du nouveau légionnaire : « au nom du Président de la République »... Minute saisissante d'affection et de respect. Le Président de la Fédération du Lot de l'Union Fédérale recevait la juste récompense et l'honneur qui lui étaient dus. Il appartenait à un vétéran, notre ami Lafage, Directeur de l'E.P.S., lieutenant au 11<sup>e</sup> d'infanterie, de traduire les sentiments d'affection que nous avons tous eus pour cet homme et apprécié René Troupel.

**Discours de M. Lafage.** — Etait-ce bien à moi de l'adresser, au nom des camarades, les plus cordiales félicitations pour la distinction que, tardivement, l'accorda le Gouvernement ? D'aucuns se trouvent ici plus qualifiés puisqu'ils firent partie de cette équipe première, formée dans le Lot, de l'Association des Mutilés. Mais ils se sont enroulés dans un farouche silence.

Peut-être ont-ils pensé qu'il appartenait à un ancien officier du 11<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de dire la belle conduite au Front, dans l'horrible secteur de Verdun, du jeune et séduisant aspirant Troupel. Peut-être ont-ils pensé que l'ex-secrétaire général qui harangua Magnot se devait de célébrer les mérites du Président Troupel. Peut-être ont-ils trouvé très spirituel de voir le parrain de notre Grand, servir de sous-parrain au Petit. Plus simplement, je veux croire que, sachant la grande amitié qui nous lie, ils ont voulu me réserver le plaisir de le constater.

Quoi qu'il en soit, je me suis exécuté, non sans grogner d'abord, mais avec la meilleure bonne grâce, ensuite. Mesdames, Messieurs, je me garderai bien de faire ici l'éloge de Troupel. Aussi bien, moi, sinon mieux, vous savez : sa belle intelligence, sa connaissance approfondie de la législation des victimes de la guerre, son absolu dévouement à la cause sacrée, son indépendance de son caractère.

Toutes qualités qui l'ont fait aimer et lui ont valu de voir son mandat de Président renouvelé plusieurs fois sans conteste. Vingt années durant, soit comme militant, soit comme Président, il a travaillé au développement d'une association qui, sous des noms divers mais d'un esprit égal à son, par sa force, son indépendance et sa dignité, impose à tous le respect et contre laquelle, sans venue de braves gens, se font les attaques de groupements qui, sous couleur de justice et d'intérêt général, mais en réalité plus par égoïstes sentiments, ont jeté la suspicion et le discrédit sur l'action combattante et amené le désarroi dont nous ne pouvons pas profiter pour notre dam, de succès de gouvernements.

Vingt années durant, il a parlé, il a agi, sans se soucier des incidences personnelles pour le respect de nos droits et la défense de nos intérêts.

C'est ce labeur intelligent et continu au sein de l'Association, joint à la belle conduite du soldat au Front, que le Ministre des Pensions a tenu à récompenser. L'Union Fédérale du Lot est heureuse et fière de l'honneur qui échoit à son chef.

Madame, oubliant aujourd'hui les trop réelles inquiétudes que vous cause, le Directeur des Assurances sociales, soyez toutes et chacun de vous, très sensibles aux efforts de la Croix d'Honneur dont s'orne la poitrine de votre mari, dites-vous quelle est bien placée. Puissent tous ceux qui l'ont obtenu exister de titres aussi indiscutables, d'une personnalité aussi nettement accusée.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre, et je vous convie à lever vos verres en l'honneur du soldat de Verdun, du Mutilé, du Président de l'U.F., de mon ami Troupel.

Reponse de M. Troupel

Mesdames, Mes chers camarades,

Vous avez voulu que ma réception dans l'ordre de la Légion d'Honneur consistât en une intime manifestation d'amitié. Je vous en remercie du plus profond de mon cœur, et tout particulièrement, mon cher Lafage, mon ancien du 11<sup>e</sup>, pour les paroles fraternelles, mais trop élogieuses, que tu viens de m'adresser. Je vous remercie d'avoir bien voulu y associer les miens et de m'avoir permis de partager ma joie avec toutes celles et tous ceux qui, dès les lendemains de la guerre, dans des départements ont associé leurs efforts dans une communauté de volonté et de pensée pour tenter de réaliser le rêve de justice et de fraternité éclos dans l'enfer des tranchées.

Car je n'oublie rien de ce que nous ont fait le soldat de Verdun ou le fonctionnaire pas toujours conformiste qu'est celui que vous avez fidèlement maintenu à votre tête depuis de longues années, que le Gouvernement de la République a voulu récompenser. C'est en effet le Président de l'Union Fédérale du Lot qui a été promu et avec lui à travers lui, la troupe des militants fédéraux.

Qui dira, Messieurs, la somme de dévouement apportée par nos militants cantonnais pour l'édification de l'œuvre commença. Cette vertu d'humanité apprise à la guerre, cette exaltation de la solidarité qui avait façonné notre âme dans l'épreuve, elle est tentée et ils tentent de la transposer dans la médiocrité de la vie quotidienne. Route dure à parcourir pour arriver au but en dépit des incertitudes des doutes, des préjugés, des déceptions, des reniements.

Faire de jeunes pensées avec de vieilles souffrances ; créer la vie, par la douleur, telle est la tâche que les militants, les combattants de l'Union Fédérale se sont allouée. Ils pensent que s'il est permis de mourir pour la patrie, il est grand de vivre et de travailler pour son pays et de se dévouer au bien public.

Ecole de courage, école de discipline, pas de but plus noble pour nos associations, et si nous sommes passionnément épris de liberté, c'est qu'après tout la liberté, pour nous, n'est que le droit et le devoir de se discipliner soi-même. A la technique de nos hésitations, nous pensons que doivent se substituer de nouvelles disciplines librement acceptées par la conscience nationale, imposée s'il le faut à ceux qui n'auraient pas encore ouvert leur cœur à leur esprit.

Mesdames, je m'excuse de mêler à cette fête de graves propos. Ils impriment aux difficultés et à la couleur des temps que nous vivons leur grisaille mélancolique. « On se trompe dit quelque part Duhamel, sur le bonheur et sur le bien. » Et il assigne comme dernier refuge à la civilisation le cœur de l'homme. Sans doute complètement.

HOPITAL-HOSPICE DE CAHORS

Une touchante cérémonie s'est déroulée samedi soir à l'Hôpital. Pour manifester ses sentiments de respectueuse amitié et de reconnaissance à M. Manhiabal, Directeur-Economique, sur le point de prendre sa retraite, le personnel de l'Hôpital s'était réuni dans une salle de cet établissement pour lui offrir un souvenir.

M. Lantuéjoul en termes émouvants retraça l'œuvre accomplie et les services rendus à l'Hôpital de Cahors par M. Manhiabal pendant les 45 années qu'il passa à la direction de l'Hôpital, depuis la transformation de cet établissement en 1900, l'organisation des salles de blessés pendant la guerre et des services de chirurgie et de médecine après la guerre, jusqu'à la création de la Pouponnière du Payrat, magnifique établissement, modèle du genre, et qui honore l'esprit réalisateur de M. Manhiabal. M. Lantuéjoul se faisant l'interprète du personnel tout entier dit combien serait regretté celui qui, par son autorité souriante s'était penché si affectueusement sur le sort des malades et des malheureux et qui s'intéressa toujours paternellement à la situation de ses employés.

M. Manhiabal, très ému, remercia le personnel de cette marque d'amitié, mais il tint à souligner que si les devoirs de sa charge lui avaient paru aisés, il le devait à cet esprit de confiance réciproque et de bonne volonté qui ne cessa de se manifester entre tous les employés.

Ces deux allocutions furent chaleureusement applaudies, puis le champagne pétilla dans les coupes et l'on but à la santé de M. Manhiabal, pour lequel tous les employés formèrent des vœux de bonne et longue retraite.

**LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX**  
Au cours de sa dernière réunion, le Comité de propagande du Timbre antituberculeux a décidé l'organisation d'un Bal du Timbre, qui aura lieu dans les salons de la Préfecture, samedi 11 janvier prochain.

Ce bal, qui sera suivi d'un cotillon original avec des divertissements inédits, sera donné au profit de l'œuvre des enfants à la mer.

Les cartes de bal, du prix de 10 fr. par personne et de 20 fr. par famille, sont en vente chez les membres du Comité, Mme Barreau, café de la Promenade, M. le Dr Fuminier, à la Préfecture, et M. Bergon, imprimeur.

**ECOLE ANNEXE (rue Clemenceau)**  
Le Comité de patronage remercie très chaleureusement les nombreuses personnes qui, par leur obole, par leur travail ou par leurs dons, lui permettent d'organiser un bel arbre de Noël et de distribuer des vêtements chauds aux petits déshérités de nos quartiers ouvriers.

Dans l'impossibilité de les inviter toutes personnellement, nous tenons cependant à les prévenir que nous serions très honorés par leur présence à cette petite fête qui aura lieu le samedi 21 courant, 13, rue Clemenceau, à 2 heures 1/2. — Le Comité.

**Obsèques**  
Dimanche à 14 h., ont été célébrées les obsèques de M. Camille Tardieu, pépiniériste-horticulteur. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu qui ne comptait que des sympathies à Cahors. Nous renouvelons à Mme Camille Tardieu, à Mlle Georgette Tardieu, à Mme Vve Jules Tardieu, à la famille, nos bien sincères condoléances.

**Orphéon de Cahors**  
Les membres de l'Orphéon de Cahors sont priés de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu vendredi soir, à 9 heures au Café de la Promenade.

**Accident**  
M. Penchenat, chauffeur chez M. Dubernet à Cahors, déchargeait des plumes d'éverite, lorsque, par suite d'un mouvement trop brusque, il tomba et se blessa assez sérieusement. M. le docteur Vidal, de Luzach, a donné les soins au blessé qui devra observer un repos de 15 jours.

**Suites mortelles**  
Nous avons annoncé le grave accident dont M. Bouyssou, secrétaire d'inspection académique honoraire, avait été victime, samedi, à Soturac où il avait pris sa retraite. M. Bouyssou qui avait été heurté par l'auto de M. Vayssières, courtier à Albas, est décédé dans la nuit de dimanche sans avoir repris connaissance.

**Foire du 14 décembre 1935**  
La foire du 14 décembre a été peu importante. Toutefois les marchands forains étaient venus nombreux. Voici les cours :

Pas un bœuf sur le foirail.  
Moutons gras, 3 à 4 fr. ; agneaux gras, 4 fr. 50 à 5 fr. le kilo.  
Marché. — Poulets, 4 fr. 50 ; poules, 4 fr. ; canards, de 3 à 3 fr. 50 ; dindons de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 le demi kilo, Pigeons, 6 à 10 fr. la paire. Oies grasses, 4 fr. 50 ; canards gras 4 fr. 50 à 4 fr. 75 la livre. Foies gras 20 fr. la livre.

Halle. — Mais, de 45 à 50 fr. les 50 litres.

rons-nous sa pensée en proclamant que de la douleur doit naître la bonté. Je crois pour ma part exprimer votre intime pensée en souhaitant que des souffrances du passé naisse la délivrance de l'avenir.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre à votre santé, à notre amitié, à la France éternelle, à la République.

Cette belle fête de famille se poursuivait dans les rires et les chansons, les plus caduciennes et aussi les plus élogieuses ! De la gaieté, de la joie et le plaisir de voir le bonheur rayonner sur des visages aimés.

Compatriote

Notre compatriote, M. Pierre Huillet, licencié en droit, diplômé des Etudes supérieures de droit public devant la Faculté de Paris, est nommé attaché au Secrétariat de la première présidence de la Cour des Comptes. Nos félicitations à M. Huillet qui est un ancien élève du lycée Gambetta.

**Chute de bicyclette**  
Mardi, vers 13 heures, le jeune André Redouls, 10 ans, se rendait à l'école. Il était à bicyclette lorsqu'en descendant la côte de Cessac le vélo dérampa et le jeune écolier tomba sur la route.  
Dans la chute, il s'est fracturé l'avant-bras droit. M. le Docteur Boutaric lui a donné les soins nécessités par son état.

**Accident d'auto**  
M. Volland, ingénieur métallurgiste de la Société hydro-électrique de Cère, était dans une auto pilotée par M. Euland, ingénieur constructeur métallurgiste, lorsque l'auto heurta une autre voiture près de Turonne. M. Volland a été assez gravement blessé à la tête.

**Mort de froid**  
M. Lachézie Henri, habitant à PAGES (commune de St-Sozy), a été trouvé mourant dans un chemin, à 100 mètres de sa demeure. Des soins lui furent donnés, mais ils furent inutiles. M. Lachézie expira peu après. Il avait passé toute la nuit dehors. Le docteur, après examen, a conclu à une congestion provoquée par le froid.

**Retour de manivelle**  
Par suite d'un retour de manivelle, M. Caballu, entrepreneur de transports à Arcambal, s'est fracturé le poignet droit.

**Piqué**  
M. Raffy, de Blars, s'est piqué assez gravement à la main gauche. Il a reçu les soins de M. le Docteur Jardel qui lui prescrivit plusieurs jours de repos.

**Chute**  
M. Brunière, d'Escayrac, est tombé et dans la chute s'est démis le poignet gauche. Incapacité de travail de plusieurs jours.

**Plainte**  
M. le docteur Rouma a porté plainte contre le conducteur d'un camion pour refus de lui livrer le passage sur un parcours de 7 kilomètres, de Douelle à Puy-l'Evêque. Le chauffeur est de Tarn-et-Garonne. La gendarmerie a ouvert une enquête.

**Pendue**  
Dans une crise de neurasthénie, Mme Lamartinie s'est rendue dans sa grange pendant la nuit, et s'est pendue à une poutre. Ce n'est que le matin que M. Lamartinie constatant l'absence de sa femme se mit à sa recherche avec son fils. Quand la malheureuse fut retrouvée, elle était morte.

**Pointe rouillée**  
La domestique de M. Hautefage, maître de Lascahanes, posa le pied sur une planche qui était dans le jardin. Malheureusement, une pointe rouillée se trouvait dans la planche et pénétra dans le pied de la jeune femme qui fut assez gravement blessée.

**Trouvailles**  
Il a été trouvé un sac de toile contenant un portemonnaie et divers objets ; une pompe de vélo ; une paire de lunettes.

**Pas d'éclairage**  
Pour défaut d'éclairage à son auto, M. Crouzat, de Frayssinhes, s'est vu dresser procès-verbal.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 18, JEUDI 19, SAMEDI 21 DIMANCHE 22 (en soirée à 21 heures) DIMANCHE (matinée à 15 heures) FERNANDEL DANS

Les Bleus de la Marine Le record du fou rire

Les Sports

A MONTCUQ.  
Football association. — Dimanche dernier, 15 décembre, à Cahors, en match de championnat, l'U.S.M. a battu les Jeunes Cadourques, par 4 buts à 2. Cette troisième et nette victoire confirme les élogieuses appréciations portées sur nos « noir et or », qui, avec une belle assurance, marchent triomphalement vers le but.

A Cahors, dimanche, les deux équipes en présence, soucieuses de pratiquer du beau football, eurent une excellente tenue et le jeu, se parfois, resta toujours correct. Montcuq, obligé de jouer à dix ne put organiser de belles descentes, avec une ligne d'avants incomplète. Cependant bien servies par les demis et arrières, ses attaques, par leur vitesse et les shoot puissants, réussirent à prendre quatre points d'avance ; avance suffisante pour assurer la victoire.

C'est alors que les Cadourques eurent un magnifique redressement. Deux buts furent marqués par l'avant-centre cadurcien. La défense montcuquoise, consciente du danger, brisa dès lors toutes les attaques de Cahors. Et la fin fut sifflée au centre du terrain.

Excellent arbitrage de M. Rigal. Dimanche prochain, 22 courant, l'U.S.M. recevra l'U.S. Puy-l'Evéquoise, en championnat.

Infidèle d'insister sur la valeur de cette excellente formation. Le match de dimanche sera l'un des plus intéressants de la saison et c'est en foule, nous voulons le croire, que les sportifs montcuquois viendront applaudir leurs valeureux équièrs.

LE LOT A PARIS

U.S. Quercy et Stade de Chevreuse, Club de 2<sup>e</sup> série font match nul, 6 à 6. Pour parer au forfait de la dernière heure de Palaiseau, l'U.S. Quercy fut remplacé par le Stade Chevrotois qui se trouvait dans les mêmes conditions.

La partie empreinte de la plus grande correction charma le public et obtint un vif succès. Quoique supérieur en mêlée, Chevreuse ne fut jamais dangereux et les deux seules échappées de leur puissant trois-quart aile les conduisit deux fois à l'essai. La nouvelle formule de la mêlée, composée en troisième ligne de Garrigues, Tardieu, Louhens, nous permit d'espérer de bons résultats pour les prochains matchs ; deux essais, marqués l'un par Garrigues et l'autre par Louhens, fut le résultat de dribblings bien conduits qui, par moment, balayaient le terrain et laissaient l'adversaire désarmé.

Peu à peu l'U.S. Quercy se hausse au niveau des grandes équipes et se taille une bonne renommée au sein des Clubs parisiens en faisant toujours bonne figure devant des Clubs de plusieurs séries supérieures et ne jouant exclusivement que ces derniers, qui reconnaissent sa valeur et sa grande sportivité.

**Régat des yeux : par sa féerie Régat des oreilles : par sa musique Régat de l'esprit : par son dialogue**

La Veuve Joyeuse Arrondissement de Cahors

**Castelnau-Montratie**  
Arbre de Noël. — Les dévoués maîtres et maîtresses des écoles laïques de la section de Castelnau organisent pour les enfants qui fréquentent notre école enfantine une splendide petite fête de Noël.

Mardi, 24 décembre, à 14 heures, un magnifique arbre de Noël sera dressé dans la salle des fêtes bien pavoisée et préparée par les soins de Mme Pechméja et de Mlle Caniac, les deux sympathiques institutrices de Castelnau, aidées de Mme Castex, l'active et parfaite gardienne de notre école enfantine.

Les jouets de toutes sortes affluent ; gâteaux, bonbons et fruits divers seront abondamment distribués.

La fête sera agrémentée de chants, de monologues, de récits, de danses enfantines, etc., etc.

La population et principalement les familles des élèves de nos écoles sont invitées à assister à ces réjouissances qui seront présidées par notre excellent et aimé maire, M. Blanié.

**Mariage.** — Le mardi 31 décembre, sera célébré le mariage de M. Gustave Feyt, inspecteur de l'enregistrement à Paris, et de Mlle Suzanne Besodes à Cahors.

La future est la charmante jeune fille de M. Besodes, ingénieur des Ponts et Chaussées et de Mme. Le futur est le fils de Mme et de M. Joseph Feyt, licencié ès-lettres, percepteur en retraite, et le petit-fils des très regrettés, Mme et M. Gustave Feyt, médecin-vétérinaire, ancien maire et conseiller général de Castelnau-Montratie qui ont laissé chez nous d'inoubliables souvenirs.

Nous prions les jeunes fiancés de vouloir bien agréer nos vœux affectueux de bonheur et de brillant avenir et nous offrons à leurs familles l'expression de nos plus sincères compliments.

**St-Denis-Catus**  
Foire. — On sait que la foire de janvier, la plus importante de toutes, se tient le 1<sup>er</sup> et non le 2. Celle du 1<sup>er</sup> janvier prochain sera sûrement belle en raison du nombre élevé d'agneaux de lait qui y seront amenés.

Rappels que seules sont maintenues les foires des 2 novembre, 2 décembre, 1<sup>er</sup> janvier, 2 février, 2 mars, 2 avril, 2 mai.

Les marchands forains ont intérêt à arriver le matin, à 10 heures.

**Orniac**  
Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mlle Marie Daban, décédée à l'âge de 72 ans. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

**Sauzet**  
Acte de probité. — Ces jours derniers, le jeune Rogues Henri, élève de notre école publique, regagnant son domicile après la classe, trouva un portemonnaie sur la voie publique. Il s'empressa de remettre sa trouvaille à son maître.

Le portemonnaie, qui contient une petite somme, est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Nous sincères félicitations à l'honnête écolier.

**Montcuq**  
Nécrologie. — Lundi dernier, 16 décembre, ont eu lieu, à Montcuq, les obsèques de M. Lapeyre Adrien, décédé à Saint-Géry, à l'âge de 88 ans. Le regretté défunt était le père de M. Alfred Lapeyre, ingénieur du service vicinal, en résidence à Saint-Géry. Nous lui adressons, ainsi qu'à tous les siens, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Football Association. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**St-Matré**  
Obsèques. — Mercredi dernier, ont eu lieu, à St-Matré, les obsèques de M. Caumont de Vidou, beau-père de M. Montagne, maire. Le défunt a été frappé subitement sans que rien n'indiquât une fin aussi brusque.

C'est un homme de bien qui disparaît et qui emporte les regrets unanimes de ses concitoyens.

Nous prions la famille de vouloir bien accepter nos condoléances émuës.

**Saux**  
Une fête chez nos voisins. — Dimanche prochain, dans l'après-midi, arbre de Noël à l'école publique de

Par temps froid, pour votre moteur...



Masquières, commune limitrophe de celle de Saux.  
Plusieurs de nos villages n'en sont situés qu'à quelques centaines de mètres.

On est privé ici de ces petites réjouissances, voilà pourquoi on ira à Masquières.

**Duravel**  
Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Turenne, née Balse, qui avait exercé, pendant une quarantaine d'années, les fonctions de sage-femme diplômée dans notre localité. Elle était âgée de 85 ans et a été inhumée dans le caveau de famille.

Nous adressons à son fils, M. Paul Turenne, retraité de la police, notre sympathique et estimé appui, l'expression de nos sincères condoléances, ainsi qu'à toute la famille de la défunte.

**St-Cirq-Lapopie**  
Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote, M. Espéret Gustave, employé des P.T.T. à Paris, décédé à l'âge de 43 ans.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

**Arrondissement de Figeac**  
Figeac  
Accident du travail. — M. Roumi-guières, ouvrier boulanger chez M. Boulant, a été blessé à une main, au cours de son travail. 15 jours d'incapacité de travail.

**Assier**  
Société de chasse. — La Société de chasse de notre commune a procédé à l'élection de son bureau. Ont été élus : Président d'honneur, M. Colomb, maire ; Président, M. Aragos, chef de gare ; vice-président, M. Bousquet, instituteur ; secrétaire, M. Forgeas, facteur au P.O., trésorier, M. Pons.

**Estal**  
Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrés les obsèques de M. Louis René, propriétaire au village d'Ussel, décédé à l'âge de 70 ans. Nos condoléances à la famille.

**Arrondissement de Gourdon**  
Gourdon  
Nouveau docteur. — Un nouveau docteur, M. Jean Touzé, ancien externe des hôpitaux de Paris, vient de s'installer à Gourdon, où il disposera d'un appareillage radiologique moderne.

Mme Françoise Touzé, sa femme, également docteur en médecine et qui vient d'avoir un bébé, commencera très prochainement ses consultations pour les soins des femmes et des enfants.

Nous leur adressons nos souhaits de bienvenue les plus cordiaux.

**Mairie.** — L'adjudication des droits d'octroi et des droits de place de la ville de Gourdon qui devait avoir lieu dimanche prochain 22 décembre, est renvoyée à une date ultérieure.

**Caisse d'épargne.** — Pour permettre le règlement des comptes de fin d'année, les bureaux de la Caisse d'Epargne de notre ville seront fermés du 20 décembre 1935 au dimanche 12 janvier 1936, jour de réouverture.

**Conférence de propagande pour la paix.** — C'est dimanche prochain, 22 décembre, à 20 h. 30, qu'aura lieu, à la salle Bouy, sous le patronage de la Municipalité et sur l'initiative des A.C.D.F., avec la collaboration des Mutilés l'intéressante conférence de propagande pour la paix faite par M<sup>r</sup> Bouissou, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Nous invitons cordialement toute la population (dames, jeunes gens, anciens combattants), à venir écouter l'éminent conférencier sur ce sujet qui nous tient tant à cœur. — Le Bureau des A.C.D.F.

**La foire.** — Cours moyens pratiqués à la foire du 14 décembre 1935 : Bœufs de boucherie, 110 à 130 fr., les 50 kilos ; bœufs de travail et d'élevage, 100 à 120 fr., les 50 kilos ; moutons de boucherie, 3 à 4 fr., le kilo ; agneaux de boucherie, 4 fr. 50 à 5 fr., le kilo ; pores de charcuterie, 180 à 200 fr., les 50 kilos ; porcelets, 80 à 120 fr. la pièce, selon grosseur et qualité ; poulets de grain, 3 fr. 50 ; poules, 2 fr. 50 à 3 fr. ; canards, dindes, 2 fr. 50 à 3 fr. ; pintades, 3 fr. 50 ; lapins domestiques, 1 fr. 50 ; lapins de garenne, 2 fr. 50 ; lièvres, 5 fr. ; canards gras, morts, déplumés, 5 fr. ; oies grasses, mortes, déplumées, 4 fr. 75 ; foies d'oie, 20 à 24 fr. ; foies de canards, 15 à 18 fr. ; truffes, 30 à 35 fr., le lot, le demi-kilo.

œufs, 5 fr. la douzaine ; noix, 80 à 100 fr., le sac de 90 litres ; avoine, 20 à 22 fr., le sac de 80 litres ; maïs, 16 à 18 fr. ; pommes de terre, 7 à 9 francs, le tout le quarteron de 30 litres.

Prochaine foire, le 7 janvier 1936.

**Martel**  
Hyméne. — Ces jours derniers, a été célébré le mariage de Mlle S. Gambert avec M. Bergue, de Loubrésac. Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

**Salviac**  
La question de l'horloge. — Depuis plusieurs années notre vieille horloge, orgueil de notre cité, devient par intervalle, muette ; les nombreuses réparations qui y sont faites ne peuvent lui donner la vigueur nécessaire pour égrener les heures ; les rouages usés ne peuvent plus fonctionner, la machinerie est à bout de souffle.

Les habitants de notre ville ne peuvent plus compter sur la régularité de son fonctionnement.

La question de l'horloge doit être réglée, le conseil municipal voudra bien prendre toutes les mesures nécessaires pour donner satisfaction aux habitants.

**Bétaillé**  
Camionnette contre tombereau. — M. et Mme Bazou revenaient de la foire de Biars où ils avaient amené des pores. La charrette était traînée par un mulet. A 1 kilomètre du bourg, une camionnette appartenant à M. Valette, de Liourdes (Corrèze), arriva et heurta la charrette qui fut projetée dans le fossé de la route, ainsi que Mme et M. Bazou. Ceux-ci n'eurent aucun mal. Par contre, le mulet a été fortement blessé. La gendarmerie a ouvert une enquête.

**Démission de M. Herriot**  
M. Herriot, a donné sa démission de Président du Parti radical à la suite d'une réunion orageuse du Comité du parti.

**M. Sir Samuel Hoare démissionne également**  
M. Sir Samuel Hoare, du Gouvernement britannique, vient de donner sa démission qui a été acceptée.

**L'affaire Stavisky**  
A la demande du Procureur général, M. Duce, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu, ce matin, à la prison de la Santé pour entendre Romagnino et Hayotte, au sujet de l'inculpation de Tissot.

DÉPÊCHES

**Nouveaux tanks en Angleterre**  
Suivant un communiqué du ministère de la guerre anglais, l'armée sera dotée d'un nouveau modèle de tanks et de chars d'assaut. Les essais ont été très encourageants et la fabrication de ces armes commencera prochainement.

**Un planeur démontable**  
On a procédé, à Moscou, avec succès, aux essais d'un planeur démontable et transportable dans une valise. Il mesure 10 mètres d'envergure et 9 mètres de long. Les parties rigides sont en caoutchouc dur, de fabrication spéciale, ce qui permettra, en cas d'atterrissage brutal, d'amortir sensiblement le choc.

**Il faut tenir le coup**  
« J'en ai pris l'habitude, et je ne m'en plains pas, Avant chaque repas, je prends un verre à madère du vin fortifiant que je prépare avec votre Quintonine. Je mange avec appétit et, comme on dit, « je tiens le coup », malgré le travail et l'effort à fournir chaque jour. Je considère la Quintonine comme le roi des fortifiants ». M. Grenillon, 15, avenue Montchricard, Villiers-sur-Marne (S.-et-O.). La Quintonine vaut seulement 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

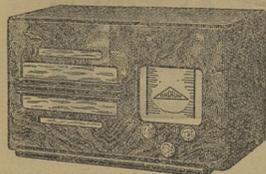
**Pour vous, Mesdames !**  
Madame BOISSY, 7, rue Nationale, à Cahors, a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'elle rapporte de Paris un assortiment de Robes et Mantoux, Robes de soirées, haute nouveauté ; un lot de splendides coussins et articles de Paris pour cadeaux.

**La Maison Roger BESSOU**  
entrepreneur de peinture et vitrerie à Cahors  
tient à la disposition de sa clientèle verres TRIPLES et GLACES pour autos

**Glaces « SECURIT »**  
S'adres. : 2-5, rue Clément-Marot, CAHORS

**A VENDRE Terrain pour bâtir**  
bel emplacement à 300 mètres du Bourg et à 100 mètres (eau et électricité)  
S'adresser à M. RELIÉ Emile MERCURI (Lot)

**UN SUCCÈS**



**« ONDIUM »**

Super 5 Lampes - Toutes Ondes.  
Sélectivité absolue grâce à ses 7 circuits accordés.  
Dynamique de 21 cm. de haute musicalité.  
Puissance de la lampe de sortie : 3 watts.  
Antifading sur 2 lampes.  
Lampes employées - 6A7 - 6D6 - 75 - 42 - 80  
**995 frs.**

**AUTRES MODÈLES :**

Super 5 lampes - 695 frs.  
Super Résonance 4 lampes - 495 frs.  
Matériel garanti : Un An, à CAHORS

**STATION SERVICE RADIO**  
**A. MANDON**  
17, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

**CADURCIENS !... on vous gâte**  
pour les fêtes de Noël et du 1<sup>er</sup> de l'An  
**« A LA MAILLE D'OR »**

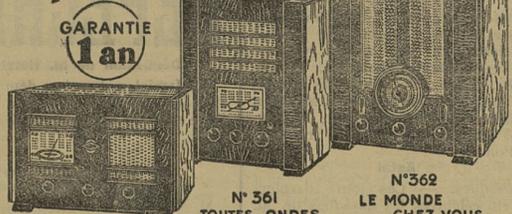
BAS - CHAUSSETTES - SOUS-VÊTEMENTS  
**CAHORS - Place du Marché - CAHORS**

vous propose de magnifiques cadeaux  
Une riche culotte, soie mate indémaillable de luxe, tous coloris **10 fr.**  
Une parure de 4 pièces, culotte, chemise de jour et nuit, combinaison indémaillable **50 fr.**

**PRIMES**

pour tout achat appréciable nous offrons gracieusement  
**UN SACHET DE BONBONS FINS**

**Mieux... et moins cher**



**N°360** TOUTE L'EUROPE  
Superhétérodyne à Filtre de Bande  
7 Lampes dans 5 Antifading

**N°361** TOUTES ONDES  
Superhétérodyne à Haute Fréquence  
8 Lampes dans 6 Nouvelle technique  
Sensibilité accrue Antifading énergique

**N°362** LE MONDE CHEZ VOUS  
Superhétérodyne à Haute Fréquence  
Toutes Ondes  
8 Lampes dans 6 Réglage Visuel et Silencieux  
Grosse amplification Antifading 100 %

**895 fr** A CRÉDIT 12 VERSEMENTS **85 fr**  
**1.195 fr** A CRÉDIT 12 VERSEMENTS **115 fr**  
**1.495 fr** A CRÉDIT 12 VERSEMENTS **145 fr**

Demandez Catalogue et adresse de notre Agent régional le plus proche ou une démonstration chez vous  
**Etablissements INOVAT - 3, Boulevard Magenta - PARIS-X<sup>e</sup>**  
**AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE**

**CAHORS - M. JAUFFRET, 2, rue François-Caviole**

**BAGNAC - M. Pelligry, Place de l'Eglise**

**Offres d'emploi**

**VOUS POUVEZ GAGNER**  
**700 A 1.000 FR. PAR MOIS**

chez vous, dans loisirs, travail facile d'écritures, brochure gratis, timbre pour réponse. - Ecrire **T. GABRIEL**, à BIEVRES (S.-et-O.)



Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**Vient de paraître :**

**1° LA BROCHURE PETITS COLIS**

**2° LE BAREME DES PRIX par département**

Désormais **3 TARIFS** pour vos **PETITS COLIS** (0 à 50 kgs)  
**VITESSE UNIQUE COLIS AGRICOLES COLIS EXPRESS**

REMISS GRACIEUSEMENT dans les gares et bureaux de correspondant des Grands Réseaux de Chemins de Fer.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Sports d'hiver aux Pyrénées et en Auvergne

Saison 1935-1936

Billets spéciaux d'aller et retour en toutes classes. - A. Billets de Week-End, avec réduction de 40 0/0 pour les parcours inférieurs à 200 kilomètres (retour compris). Validité : Du vendredi à midi au dimanche à 24 heures ou du samedi au lundi à 24 heures ; De l'avant-veille d'une fête légale à midi au jour d'une fête légale à 24 heures, de la veille d'une fête légale au lendemain de la fête légale à 24 heures.

50 0/0 pour les parcours égaux ou supérieurs à 200 km. (retour compris). Validité : Du vendredi à midi au mardi à 24 heures ; De l'avant-veille d'une fête légale à midi au lendemain de la fête légale à 24 heures.

Nota. - Les billets avec 40 0/0 de réduction ne peuvent être utilisés, à l'aller, le dernier jour et au retour le premier jour de leur validité ; ceux réduits de 50 0/0 ne peuvent être utilisés à l'aller, le dernier jour et au retour les deux premiers jours de leur validité.

B. - Billets d'aller et retour (valables 40 jours) avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Ces différents billets sont délivrés du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril au départ de toutes les gares.

Pour tous renseignements, s'adresser :

à Paris : aux gares de Paris-Quai-d'Orsay et de Paris-Austerlitz ; aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 127, avenue des Champs-Élysées et aux principales Agences de Voyages.

en Province : aux gares et aux principales Agences de Voyages.

**Réception et livraison des expéditions de grande vitesse**

Les Chemins de Fer du P.O.-Midi ont l'honneur d'informer le public que, dans le but d'offrir de plus grandes facilités à leurs usagers, ils ont décidé que les gares d'Aurillac,

Brive-la-Gaillarde, Cahors, Capdenac, Périgueux et Tulle resteront désormais ouvertes, en semaine, de 12 à 14 heures, pour la réception et la livraison des expéditions de grande vitesse.

Confiez tous vos achats  
Confiez la préparation de vos ordonnances

au **LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL**

**Grande Pharmacie Paul Garnal**

en face le Théâtre  
**97, Boulevard Gambetta à CAHORS**

**ORGANISATION MODERNE**

**Prix les Plus Réduits**  
**aux Meilleures Conditions**

**APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL**  
de **BANDAGES HERNIAIRES** et de **CEINTURES VENTRIÈRES**  
des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

**ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE**  
**-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --**  
**PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres**  
**BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles**

La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes  
Organisation et Approvisionnement modernes  
Réorganisation complète

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

**1, RUE DES CAPUCINS, 1**

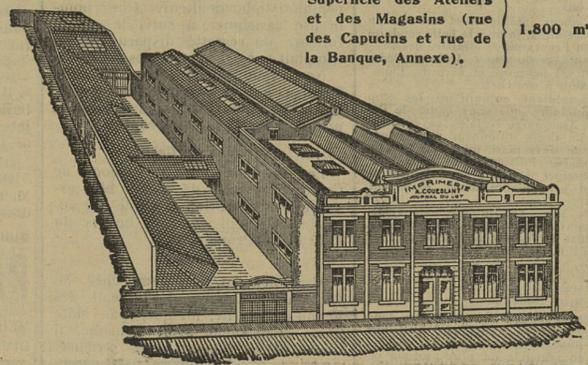
**INSTALLATION MODERNE**

**NEUF LINOTYPES**

**22 PRESSES**

**LIVRAISON RAPIDE**

**— PRIX MODÉRÉS —**



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe), **1.800 m<sup>2</sup>**

Feuilleton du « Journal du Lot » 1

**L'HERITAGE DE CENDRILLON**  
par DELLY

Le train s'arrêta avec un bruit de wagons heurtés, accompagné du grincement des roues mal huilées. C'était un train de petite ligne et, comme tel, composé du plus vieux matériel de la Compagnie. Il marchait toujours avec une sage lenteur, sans se soucier des récriminations de ceux qu'il transportait, et faisait devant chacune des petites gares de son parcours de longues pauses qui demeureraient inexplicables pour les profanes, la ligne n'ayant jamais le moindre encombrement et les voyageurs étant plutôt rares, sauf au moment des foires et des fêtes du pays.

A la gare de Drezéz, deux personnes descendirent d'un wagon de troisième classe. Le chef de gare et l'homme d'équipe jetèrent un coup d'œil apitoyé vers l'homme qui s'avancait lentement, d'un pas chancelant. Son corps d'une effrayante maigreur flottait dans ses vêtements usés, fanés, sa haute taille se voûtait

comme celle d'un vieillard. Mais le visage surtout frappait par sa lividité, par ses traits profondément creusés et ses yeux très enfoncés dans l'orbite.

L'étranger, de la main gauche, tenait un vieux sac de cuir ; l'autre serrait celle d'une petite fille d'une douzaine d'années, vêtue d'une robe grise dont l'étoffe élimée attestait un long usage. Un vieux chapeau de paille noire était posé sur la chevelure d'un blond merveilleusement doré, qui formait une lourde natte tombant sur le dos de l'enfant.

L'homme marchait comme un automate. Il tendit machinalement ses deux billets au chef de gare qui enveloppa d'un regard curieux ces gens inconnus dans le pays... des gens pauvres, sûrement. Mais l'homme, sous son allure abattue, conservait un air de fierté, de distinction tout à fait indéniable.

Cependant, il semblait que cet étranger connaissait déjà les lieux. Sans une hésitation, il se dirigeait vers une petite route traversière qui conduisait directement au village dont le clocher pointait vers le ciel d'un bleu très pâle.

L'atmosphère était embrasée par un ardent soleil d'août. L'homme se traînait, paraissant à chaque instant prêt à choir sur le sol pierreux. Mais une indomptable énergie demeurait dans son regard, et il allait, il allait toujours, les lèvres serrées, le visage couvert de sueur, tout son être ten-

du, semblait-il, vers un but tout proche.

L'enfant marchait courageusement près de lui, en dépit de la fatigue qui l'accablait. La chaleur empourprait son petit visage amaigri, au teint pâle, dont les yeux d'un bleu sombre, velouté, fiers et un peu farouches, étaient la seule beauté.

Ces deux êtres n'échangeaient pas un mot. De temps à autre, la petite fille levait les yeux vers son compagnon, et ce regard était empreint de timide tendresse. Mais lui ne semblait rien voir. Son regard se rivait là-bas, vers une masse de sombres bâtiments d'aspect féodal qui se dressaient sur une hauteur, au-dessus du village dont les maisons s'égrenaient dans la vallée, au pied des montagnes couvertes de frondaisons verdoyantes.

Là, il était né, là, il avait vécu son enfance et son adolescence. Après avoir terminé à Paris ses études scientifiques, il s'était adonné à la chimie, en dépit de la désapprobation de son oncle, M. de Norhac, en effet, n'admettait guère que l'héritier du vieux nom fût autre qu'officier ou magistrat, comme ses ancêtres, et, bien qu'ayant fini par céder, il en conservait un certain mécontentement. Celui-ci se changea en colère quand Roland lui apprit qu'il souhaitait épouser une jeune étudiante polonaise, appartenant à une famille honorable mais d'humble origine.

Aucun d'eux ne voulant céder, ce

fut la bronille complète. Roland épousa Elybieta Wenska, et eut quelques années heureuses près de la jeune femme énergique et tendre qui s'associait à ses travaux et donnait des leçons pour subvenir à leur existence, car Roland n'avait aucune fortune personnelle.

Mais la naissance d'un enfant coûta la vie à la mère. Ce fut un coup très rude pour Roland. N'éprouvant pour sa fille qu'une indifférence mélangée de rancune, il s'empressa de l'envoyer en Pologne chez une vieille cousine d'Elybieta. Puis il se plongea dans un travail acharné, dans des recherches qui devaient lui apporter gloire et fortune.

Mais poursuivi par l'hostilité de confrères jaloux, débilité par un labeur excessif et par les privations que lui imposait la gêne pécuniaire, il offrait un terrain choisi pour la tuberculose et bientôt devant ses ravages, il se sentit perdu.

Mais il ne regrettait pas la vie. Celle-ci depuis la mort de sa femme lui était un fardeau insupportable, et seule une lueur de ses croyances chrétiennes l'avait empêché de rechercher dans la mort volontaire la fin de ses épreuves.

Or, pour mettre le comble à ses embarras, la cousine Wenska était morte, et la petite Magdalena lui avait été ramenée par un prêtre polonais qui venait en France.

L'enfant, jusque là entretenue par la défunte, héritait des maigres éco-

nomies réalisées par celle-ci, et qui servirent à la faire vivre pendant trois mois chez son père. Mais au bout de ce temps, Roland se trouva acculé à une impasse, car il avait à peine de quoi subsister seul, très pauvrement.

Il n'éprouvait pas d'affection pour la petite fille craintive et sauvage dont il n'avait même pas effleuré d'un baiser le visage inquiet, au jour de son arrivée. Mais elle était son enfant, il ne voulait pas la laisser mourir de misère, et surtout la savoir abandonnée après sa mort, qu'il sentait proche.

Alors il résolut — acte qui coûtait horriblement à son orgueil — d'écrire à son oncle pour solliciter son pardon en faveur de l'orpheline et lui demander de s'occuper d'elle après sa mort.

Aucune réponse ne lui parvint. Ce dédaigneux silence, qui prouvait un ressentiment, provoqua d'abord chez Roland une sourde révolte. Puis, sa faiblesse physique augmentant chaque jour, il s'effraya de nouveau à la pensée de laisser cette enfant seule, sans ressources. On la mettrait dans un orphelinat quelconque, on l'éleverait par charité... elle, une Norhac !

Un jour, il décida d'aller trouver son oncle et de lui amener Magdalena en lui disant :

— Elle porte votre nom, vous ne pouvez l'abandonner, cette innocente.

Il partit, employant pour ce voyage ses dernières ressources — et ses der-

nières forces. Mais à mesure qu'il approchait, il se sentait presque sûr du succès, car son oncle l'avait beaucoup aimé, et il serait certainement ému en voyant si changé ce beau Roland dont il disait avec orgueil : « C'est un vrai Norhac, celui-là ! »

Mais combien cette route lui paraissait longue ! Cependant, à quelle folle allure la parcourait-il autrefois, avec ses amis et sa cousine Vincente !

Vincente... Comme l'oncle Henri, elle avait rompu tous rapports avec son cousin. Sans doute avait-elle été fort blessée du mariage de Roland, car M. de Norhac ne faisait pas mystère de son désir de voir son héritier épouser cette jeune parente, fille d'un cousin germain et portant elle aussi le vieux nom illustré par un compagnon du roi Henri.

Elle était fine et gentille, sans être positivement jolie. Elle possédait surtout une grâce souple, un charme enveloppant, et personne ne savait, comme elle, tourner un compliment, adresser une délicate flatterie. Près de l'oncle Henri, elle se montrait discrètement empressée, quand les vacances la ramenaient à Cadeilles avec sa mère. A Roland, elle témoignait une vive affection, et elle prévenait tous ses désirs, s'associait à tous ses goûts.

D'où venait donc la secrète antipathie toujours éprouvée par lui à son égard ?

(A suivre).